

### Dossier



# PISCINES en bois

La France est le deuxième marché mondial de la piscine familiale, derrière les Etats-Unis, avec 1 465 840 piscines recensées en 2009, deux fois plus qu'en 2000 ! Le nombre de commandes l'an passé a atteint un record avec une augmentation de 38 % pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Une étude réalisée<sup>(1)</sup> à la demande de la Fédération des Professionnels de la Piscine, indiquait que 11 % des propriétaires souhaitaient s'équiper d'un bassin. Depuis l'été caniculaire de 2003, le nombre de piscines privées a augmenté dans toutes les régions. Si la suprématie des piscines enterrées (907 000 recensées en 2009) est incontestable, les systèmes hors-sol séduisent de plus en plus (559 000 l'an passé).

La piscine en bois n'est certainement pas étrangère à ce nouveau comportement. Encore timide en 2007 où les structures bois ne représentaient que 7,7 % du parc total, elle est de plus en plus demandée. Sur le plan technique, sa légèreté et

son conditionnement permettent au bois de s'installer presque partout, alors que les qualités des essences utilisées (durabilité, stabilité, dureté) garantissent son comportement dans le temps. Enfin, doté d'une excellente résistance thermique, le bois conserve la chaleur de l'eau plus longtemps.

### ■ LES ESSENCES DE BOIS LES PLUS COURAMMENT UTILISÉES

Différentes essences de bois sont envisageables suivant qu'on les installe en structure de piscine, en margelle ou en plage. Il faut alors tenir compte de trois critères essentiels : la durabilité, la stabilité dimensionnelle et la dureté.



(1) par la société DECORPÉIS en 2007

### ↳ Durabilité :

Il est indispensable de choisir des bois de classe 4 (bois en contact avec le sol ou immergé) ou 5 (bois en contact permanent avec l'eau). La durabilité peut être naturelle ou augmentée artificiellement par traitement : autoclave comme le pin des landes utilisé par Bluewood, ou thermiquement modifié comme le pin scandinave de Piscine Nature & Bois.

### ↳ Stabilité dimensionnelle :

La dimension des pièces de bois est primordiale. Elle doit tenir compte de la qualité du sol, du climat ou de l'exposition, elle peut induire des



comportements variables selon les essences (déformation, fissuration des pièces de bois). Moins le bois est stable et plus il est recommandé de choisir une piscine avec des pièces de bois de grande dimension.

#### ↳ Dureté :

Chaque essence possède une dureté naturelle, liée à la nature du bois, mais aussi à l'écosystème de culture (ensoleillement, nature du terrain, température, altitude), au mode de culture, au séchage naturel ou artificiel. En piscine, l'idéal est d'utiliser des bois "durs" résistants bien au poinçonnage (margelles) et aux chocs.

Les essences tropicales naturellement durables telles que le teck, le doussié, l'iroko ou encore l'ipé, peuvent être installées partout, sans autre restriction que leur prix, la rareté de ces produits, ou encore le fait qu'ils ne proviennent pas systématiquement de forêts gérées certifiées. Dans nos régions, le mélèze est particulièrement adapté pour les piscines, car il a la particularité remarquable de durcir dans l'eau. Le fabricant de piscines Modernpool utilise d'ailleurs ses lames de bois à l'intérieur du bassin, en parois totalement immergées. Quant aux pins, qu'ils soient du Nord ou des Landes, dès lors qu'ils sont traités et atteignent la classe 4,

ils possèdent les qualités requises pour être utilisés partout. Ainsi, le fabricant Piscinelle utilise des madriers en bois du Nord traités pour la structure, associé à de l'ipé imputrescible en margelle.

#### ■ LES DIFFÉRENTS TYPES DE POSE

##### ↳ Implantation :

Le lieu doit être bien ensoleillé, protégé des vents et à l'écart des arbres ou de toute autre type de végétation susceptible de perdre ses feuilles. La piscine bois peut être hors-sol, partiellement enterrée, ou complètement enterrée. En modèles enterrés, les piscines bois peuvent se prolonger autour du bassin,



avec l'ajout de plages, de marches... En exploitant une légère pente, il est même possible de créer différents niveaux de terrasse. Grâce à leur poids et à un conditionnement sur palettes, les piscines bois peuvent être installées sur des terrains inaccessibles aux coques et même aux piscines en béton. Et lorsqu'il est impossible de décaisser, il reste encore la solution de la pose en hors-sol.

#### ↳ Enterrée :

C'est la piscine classique par excellence. Contrairement au bassin hors-sol démontable, la piscine enterrée nécessite des travaux de terrassement et d'aménagements à prévoir dans le budget. Si la qualité de structure, madriers ou poteaux, est essentielle, celle du liner qui en assure l'étanchéité l'est tout autant. L'aménagement technique (local avec système de filtration et

pompe) permanent pour le traitement des eaux, en plus des raccordements d'arrivée et de l'évacuation. Pour la piscine enterrée, ces équipements sont aussi aménagés dans le sol. Dernier point, la pose de systèmes de sécurité est indispensable pour une piscine dont le niveau de l'eau se situe au même niveau que le sol (barrière, alarme, abri de sécurité, couverture).

#### ↳ Semi-enterrée :

Une piscine semi-enterrée est particulièrement adaptée à un terrain en pente. C'est la profondeur d'installation la plus pratiquée avec un travail de terrassement moins important que pour la piscine entièrement enterrée, et par conséquent, un budget plus léger. Autre intérêt, de cette implantation, c'est la sécurité puisque le bassin dispose forcément d'un rebord. Mais attention, si dans une pente, une partie du bassin

se trouve au niveau du sol, la sécurité n'est plus assurée. Le fond d'une piscine semi-enterrée doit être généralement bétonné puisque le sol a été creusé.

#### ↳ Hors-sol :

Ce sont des piscines à "poser" à même le sol. Sauf exception due à la qualité du terrain (une chape de béton peut se révéler alors nécessaire), ce type de bassin ne nécessite aucun gros chantier. Les installateurs recommandent juste de niveler le sol et de rajouter une couche de sable dessous. Il existe des piscines hors-sol pour tous les budgets puisque leur prix varie de quelques centaines (en kit) à quelques milliers d'euros. Apparue il y a une quinzaine d'années, la piscine hors-sol bois représente aujourd'hui 35 % des ventes de piscines bois. Son achat fait, en général, office de test avant d'en venir à l'acquisition d'une piscine enterrée. Facile à monter et à



démonter, elle est souvent, fournie avec des accessoires, parfaitement à même de concurrencer une piscine enterrée.

Attention, installer en hors-sol ne dispense pas de déclaration préalable : depuis la réforme du code de l'urbanisme en 2007, seules les piscines hors-sol d'une surface d'eau inférieure à 10 m<sup>2</sup> sont totalement exonérées de déclaration ; si elles ont une surface d'eau supérieure à 10 m<sup>2</sup>, elles sont exonérées de déclaration uniquement si elles sont implantées trois mois par an puis démontées.

Enfin, seules les piscines totalement hors-sol sont exonérées de la loi sécurité. Dès que l'on enterre partiellement, même de quelques centimètres, la

loi s'applique. Et bien que certains fabricants n'hésitent pas à avancer que la hauteur de paroi est suffisamment dissuasive auprès des jeunes enfants, la réalité est tout autre, comme le rappelle Joelle Pulinx, secrétaire générale de la Fédération des Professionnels de la Piscine : « dans le cas d'échelle non sécurisée, nous avons constaté des décès d'enfants de 18 mois ! Il faut au contraire inciter les propriétaires de piscine hors-sol à la même vigilance qu'en piscine enterrée ».

#### ■ LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION

L'idéal est de faire construire sa piscine entre l'automne et le printemps. Mais attention, en fonction de la ville

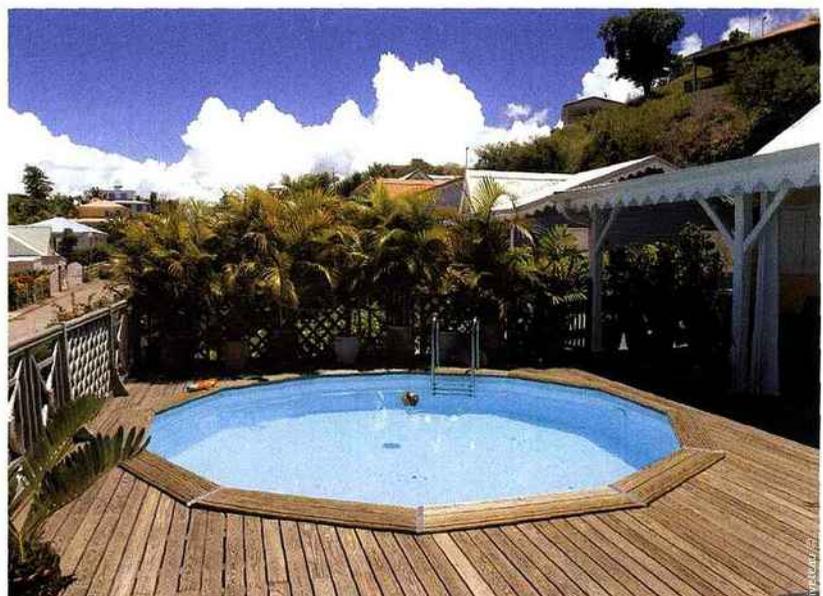
d'implantation et des dimensions de la piscine, il peut y avoir des règles à respecter et des autorisations à demander. Mieux vaut bien se renseigner auprès de sa mairie. Le Plan Local d'Urbanisme peut obliger à des choix de couleur, de distance du voisinage, de raccordement. Quant au délai d'instruction pour la déclaration de travaux, elle est en principe d'un mois. Pour le permis de construire, la procédure est plus lourde, le délai est de deux mois. La validité de l'accord est de deux ans. La taxe foncière et la taxe d'habitation dépendent des dimensions des constructions. Les impôts locaux sont basés sur la valeur locative, tout ce qui en augmente la valeur est imposable. L'espace de baignade y contribue. La déclaration de piscine doit se faire sous trois mois.



#### ↳ Terrassement et dalle

Pour un modèle hors-sol, c'est la préparation d'une surface plane sans aspérités, pour poser le bassin, qui importe. Il est utile de vérifier la distance entre l'emplacement et la maison afin que l'eau ne puisse en aucun cas inonder l'habitation. Les piscines enterrées, quant à elles, peuvent disposer de systèmes de trop plein pour éviter le débordement en cas de pluie.

Un modèle enterré signifie gros-œuvre, avec terrassement et maçonnerie (si dalle). Mais, avant de débuter ces travaux, il convient de vérifier qu'aucune canalisation, ou autre raccordement, ne passe dans le terrain. Enfin l'étendue des travaux de terrassement est fonction des dimensions de la piscine : et qui dit terre extraite, dit terre évacuée...





Quant à la dalle, tout comme celle d'une maison, elle est d'une importance capitale. Placée au fond du trou, elle garantit la solidité et la longévité de la construction. Le fond doit être plan et dans la pente qui convient pour les évacuations d'eau (bonde de fond).

#### ↳ Piscine en kit

La piscine en kit se compose d'éléments industrialisés, madriers ou lames renforcés par des étais ou jambes de force (pour les piscines de grande dimension) formant la paroi verticale. Elle revient généralement moins cher qu'une piscine en béton en raison du coût moins important des matériaux rentrant dans la production des modules et des délais de mise en œuvre plus courts. Les éléments, plus légers et facilement transportables, peuvent être installés rapidement par des équipes réduites, voire par le client lui-même. Bien évidemment dans le cas des piscines enterrées, le temps de terrassement et celui de la fabrication de la dalle restent incompressibles. De nombreux pisciniers proposent une



assistance à domicile pour franchir les étapes les plus délicates.

#### ↳ Piscine autoportante

Selon la technique d'assemblage des madriers ou des lames de bois qui la composent, les piscines en bois

peuvent être autoportantes ou requérir l'installation de jambes de force. La forte pression de l'eau sur la structure en bois, bien qu'autoportante, est mieux gérée si le bassin est un peu enterré, ce qui permet d'atteindre jusqu'à dix mètres de longueur.

Texte : Mireille Mazurier

## Qualipiscine et Certipiscine : deux nouveaux repères qualité



La Fédération des Professionnels de la Piscine vient de créer deux nouvelles marques garantissant aux consommateurs le professionnalisme des entreprises auxquelles elles sont attribuées : "Qualipiscine" et

"Certipiscine". Leur attribution, strictement réservée aux adhérents, membres actifs ou partenaires de la FPP, est renouvelable chaque année. Pour l'obtenir, l'entreprise doit détenir une qualification ou une certification délivrée par un organisme de contrôle indépendant et notoirement reconnu. **Qualipiscine**

distingue les entreprises justifiant du respect de certains critères d'organisation et de compétence pour les activités exercées. **Certipiscine** distingue les entreprises justifiant de leur capacité à mettre en œuvre des procédures de contrôle et d'amélioration de la qualité pour les activités exercées.